

Aide au logement 2025

Pour les étudiants logés par le Crous (en secteur locatif ou en cité U)





Vous êtes inscrit comme étudiant



Vous êtes logé par le Crous



Vous pouvez bénéficier d'une allocation logement



Rendez-vous sur le site caf.fr pour saisir votre demande d'allocation logement en ligne.



Allocation logement

Vous devez d'abord ouvrir un compte bancaire en France. N'oubliez pas de :



Télécharger l'attestation disponible auprès du service Cité-U de votre Crous soit via la passerelle « MesServices » (http://messervices.etudiant.gouv.fr) ou sur demande auprès de votre résidence Crous.



Fournir vos coordonnées bancaires (RIB).



Détailler le montant de vos ressources.



Les pièces justificatives à fournir sont listées en dernière page de ce formulaire de demande en ligne. Avant de commencer votre demande en ligne, vous pouvez estimer le montant de votre allocation logement dans la rubrique

« Les services en ligne : estimer vos droits ».



Informations importantes

Demandez votre allocation de logement dès que vous entrez dans le logement. Le droit à l'allocation de logement sera actif le mos suivant votre emménagement.

Par exemple, si vous emménagez en septembre et que vous enregistrez votre demande immédiatement, vous commencerez à recevoir l'allocation de logement à partir du mois d'octobre. Votre premier versement d'allocation de logement sera effectué entre le 5 et 10 novembre.



SeptembreDate d'entrée
dans le logement.

Octobre

Date de début du droit à l'allocation logement de la Caf.

Novembre

Allocation logement d'octobre versée entre le 5 et le 10 novembre.





Bonjour, comment la Caf peut vous aider?

Quelle que soit votre situation nous pouvons vous aider



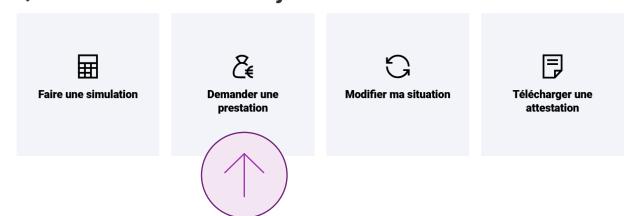








Que souhaitez-vous faire aujourd'hui?



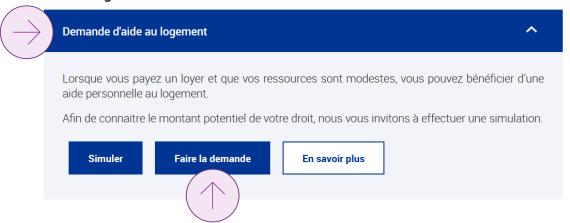


Accueil > Aides et démarches > Mes démarches > Faire une demande de prestation

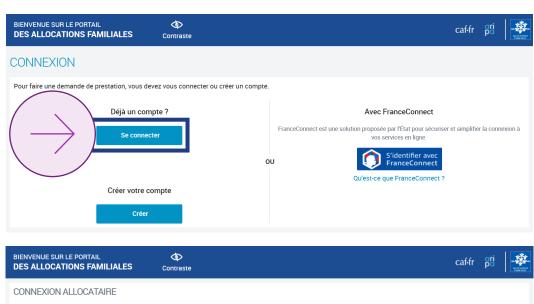
Faites une demande de prestation en ligne

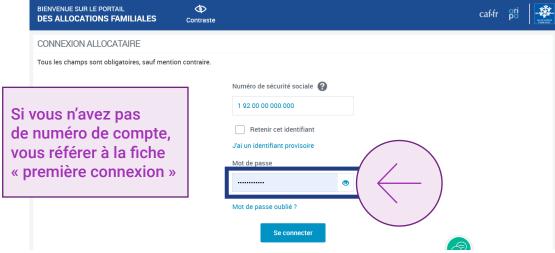


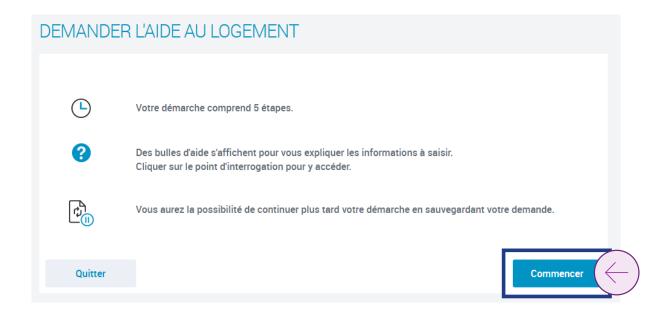
Aide au logement

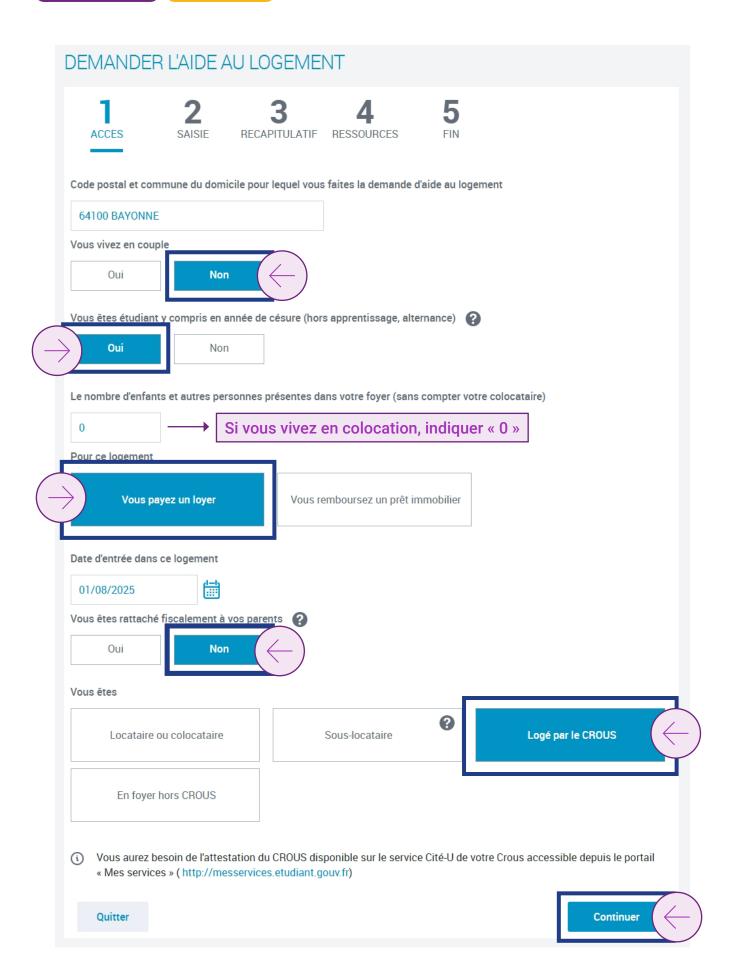












DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

5

SAISIE RECAPITULATIF RESSOURCES

Récapitulatif des conditions d'accès à l'aide au logement

Pour valider vos informations et créer votre compte de sauvegarde, cliquer sur « Continuer » Pour modifier votre saisie, cliquer sur le 🧳

Pour abandonner, cliquer sur « Quitter »

⚠ En cliquant sur le bouton "Continuer" vous ne pourrez plus modifier les informations ci-dessous

Conditions d'accès à l'aide au logement



Votre logement

Votre logement est situé à BAYONNE (64100)

Vous êtes entré dans ce logement le 1 août 2025

Vous n'êtes pas rattaché fiscalement à vos parents

Vous êtes logé par le CROUS

Situation Professionnelle

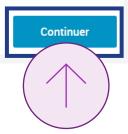
Vous êtes étudiant y compris en année de césure (hors apprentissage, alternance)

Situation familiale

Vous n'êtes pas en couple

Vous n'avez pas d'enfants et autres personnes présentes dans votre foyer (sans compter votre colocataire)

Quitter



DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

ACCES

2 SAISI 3 RECAPITULATIF 4 RESSOURCES 5



Cette demande vous prendra environ 20 minutes



Pour calculer votre droit, nous avons récupéré vos ressources nettes imposables auprès des Impôts, de votre employeur et des organismes sociaux mais la CAF ne peut pas récupérer automatiquement certaines ressources que vous devez déclarer.

Avant de commencer, vous avez besoin des éléments suivants :

- Attestation du CROUS disponible sur le service Cité-U de votre Crous accessible depuis le portail « Mes services »;
- En l'absence de numéro de sécurité sociale vos derniers revenus sur une période d'un an;
- Montant de la pension alimentaire versée ou reçue, frais réels / professionnels déclarés l'année précédente:
- · Pour les travailleurs indépendants vos deux derniers avis d'impositions;
- En cas de patrimoine supérieur à 30 000 euros vos relevés de comptes, l'avis d'imposition, taxe d'habitation, taxes foncières;
- · Relevé d'identité bancaire ou postal.



En fin de démarche, vous aurez

- · le récapitulatif des informations saisies ;
- si besoin, la liste des pièces justificatives à fournir plus tard.

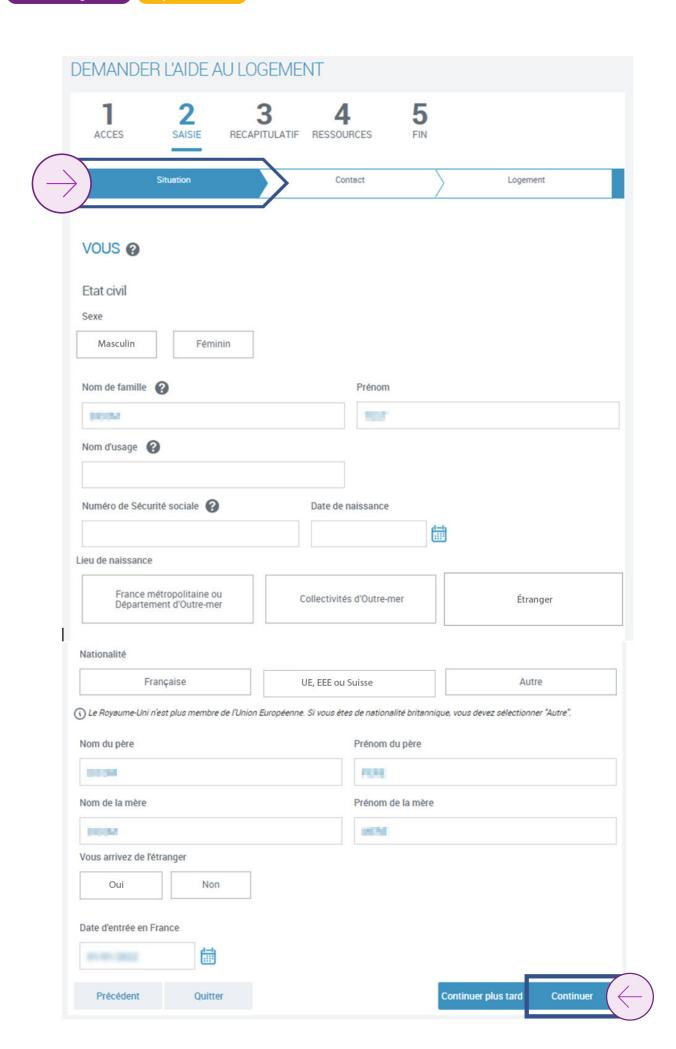
Quitter

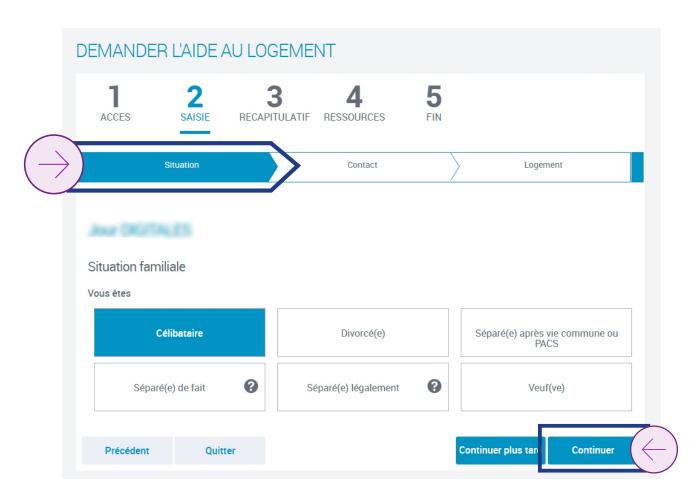
Continuer plus tard

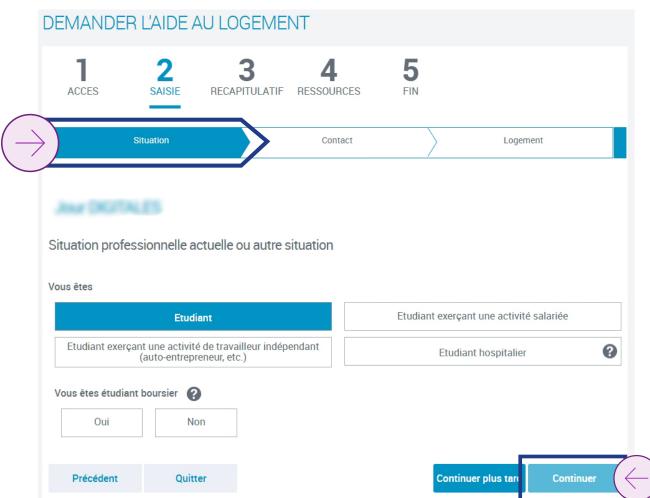
Continuer

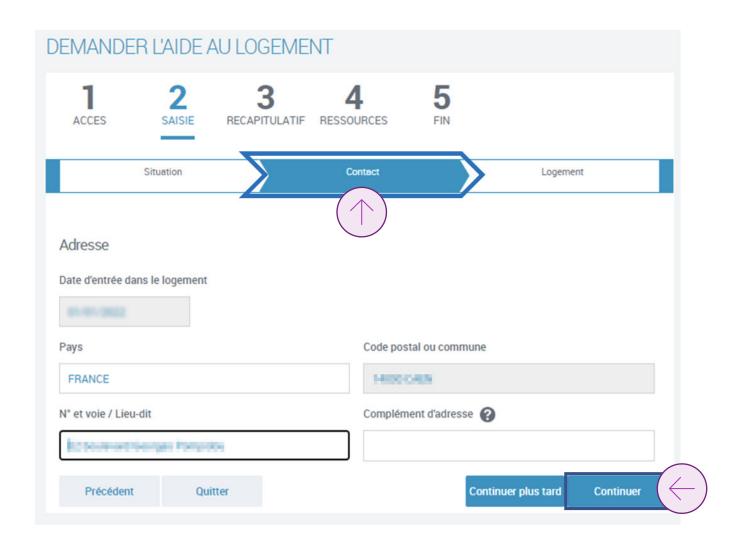
Continuer

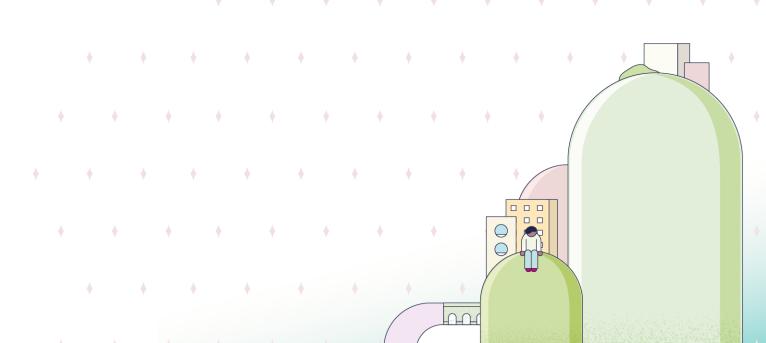


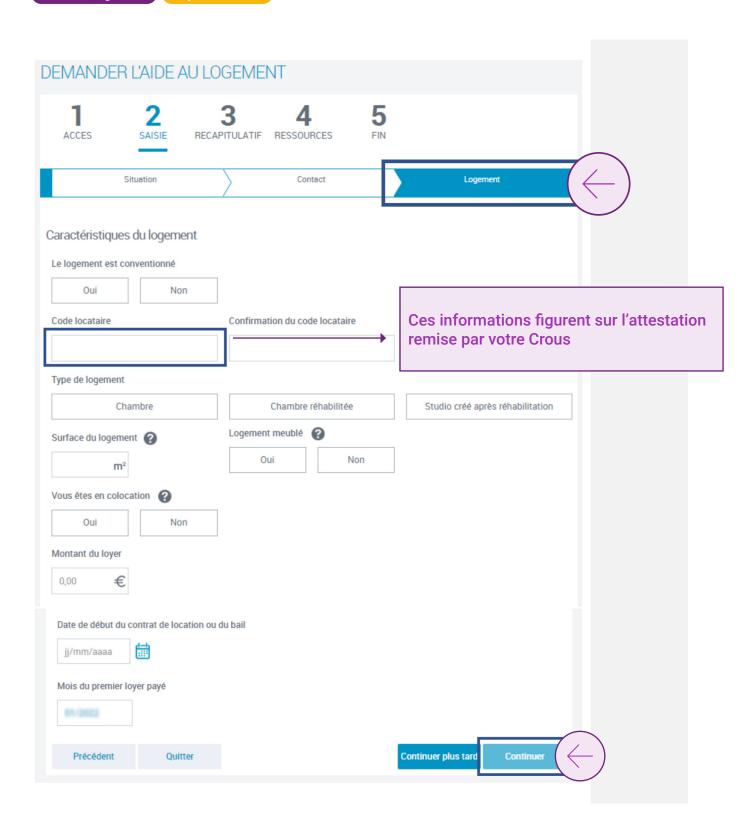


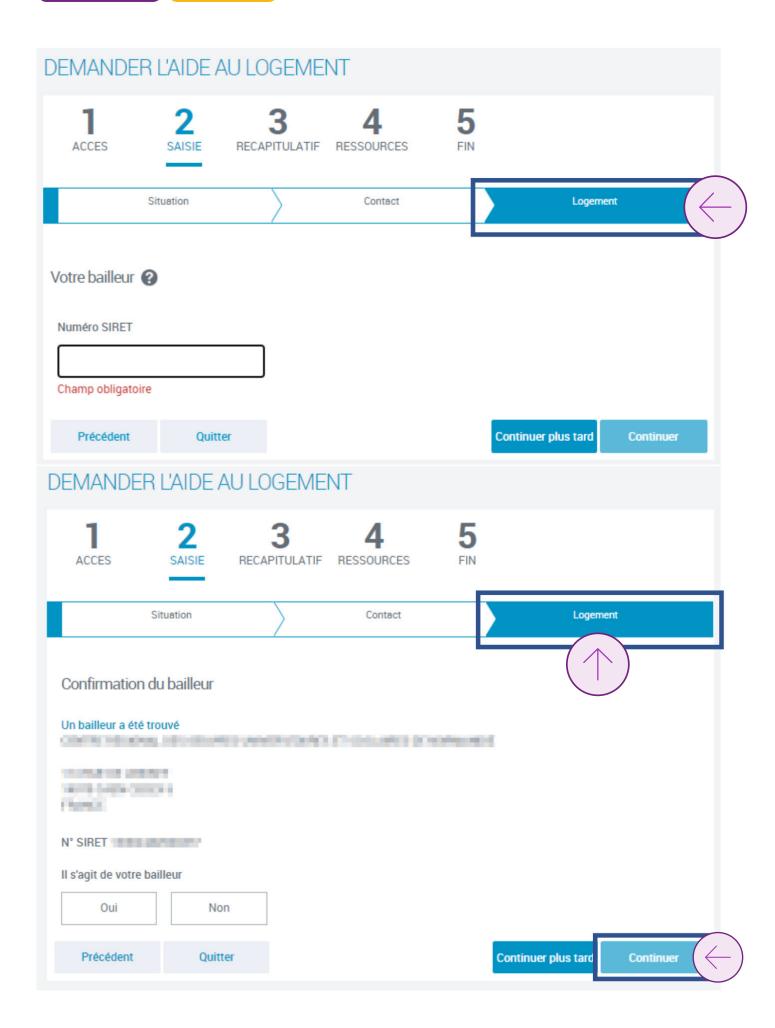


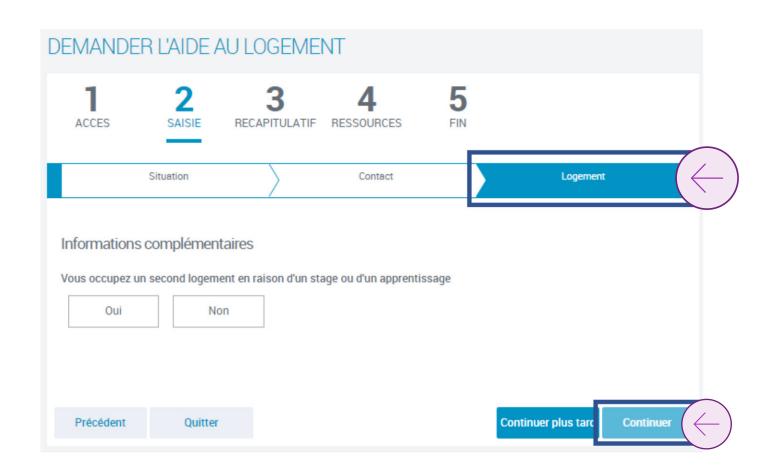














DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

RECAPITULATIF RESSOURCES

Récapitulatif

Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquer sur « Continuer »

Pour modifier votre saisie, cliquer sur le 🧪

Pour abandonner, cliquer sur « Quitter »

Vous êtes locataire et vous payez un loyer pour votre résidence principale

Vous êtes rattaché(e) fiscalement à vos parents

Vos parents ne sont assujettis ni à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, ni à l'Impôt sur la Fortune Immobilière Vous êtes logé(e) par le CROUS

Test DECOM

Etat Civil 🧪

Monsieur

Date de naissance :

Numéro de Sécurité sociale : Non communiqué

Lieu de naissance :

Nationalité :

Nom et prénom du père : Nom et prénom de la mère :

Test DICOM arrive de l'étranger Date d'entrée en France :

Test ne réside pas à l'étranger

Situation familiale 🧪

Name (NOOM): Companies

Situation professionnelle 🧪

Situation Actuelle

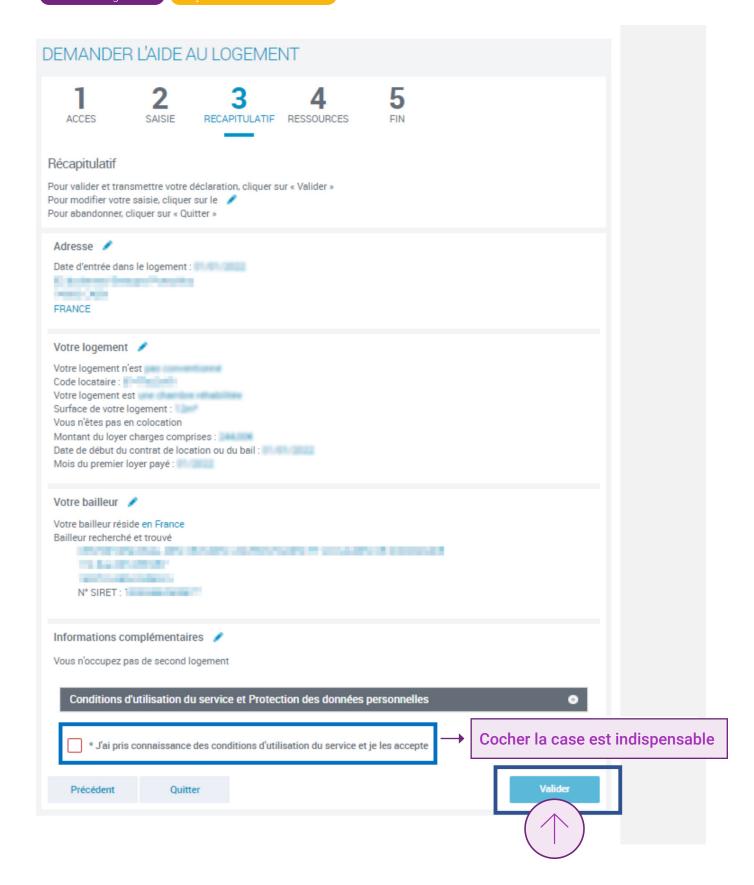
est étudiant(e) et n'est pas boursier(e)

déclare des ressources suffisantes pour vivre

Précédent

Quitter











Accueil / Mes services en ligne / Faire une demande de prestation / Demander l'aide au logement

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

ACCES

RECAPITULATIF RESSOURCES

Votre demande a bien été enregistrée

Votre numéro allocataire est :

Conservez-le bien, il vous sera demandé pour toutes vos démarches avec la Caf.



Nous allons étudier vos droits.



Vous pouvez télécharger dès maintenant :

· Le récapitulatif de votre demande d'aide au logement



· Le récapitulatif de votre déclaration de ressources



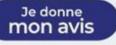
(1) Vous pouvez aussi retrouver vos récapitulatifs dans la rubrique Suivre mes démarches dès que votre demande est traitée.

Vous pensez avoir fait une erreur?

Vous pouvez à tout moment informer la Caf que vous vous êtes trompé dans une déclaration ou que vous avez oublié de déclarer une information. Cela s'appelle le droit à l'erreur.

Votre avis compte!

Pour nous aider à améliorer nos services, prenez 2 minutes pour donner votre avis sur cette démarche.



Voxusagers.gouv.fr





caf•fr